

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

Année 2018
Séance du 26 septembre 2018

N° 16
**Objet : Désignation d'un
délégué suppléant au Syndicat
Mixte de Défense des Berges de
l'Asse**

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-huit et le vingt-six du mois de septembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt du mois de septembre 2018, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : Philippe BERTRAND

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AILLAUD Sylvie, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNET Brigitte, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle (à partir du rapport n° 11), BRUN Patricia, CASA Chantal, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibault, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MAZAL Ambroise, NICOLosi Philip, PAUL Gérard, PAYAN Claude, POULEAU Philippe, REINAUDO Gilbert, SERRA Victor, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONATTE Lionel, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine (à partir du rapport n° 2).

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole (à partir du rapport n° 11)
SEVENIER Jean a donné pouvoir à GUICHARD Francis
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à GIRARD BEGUIER Laurent

Etaient représentés :

AYMES Bernard a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
BAUDOU MAUREL Marie Anne a donné pouvoir à THONATTE Lionel
BONNET Martine a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis
LEDEY Olivier a donné pouvoir à VIVOS Patrick
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à SUZOR Pierre
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
VILLARON Bruno a donné pouvoir à BLANC Michel
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à LE CORRE Thibault (au rapport n°1)

Etaient excusés :

AUBERT Serge
AUZET Guy
BALIQUE François
BLOT Michel
CAREL Serge
CHATARD Gilles
FERAUD Maryline
FLORES Sylvain

MAGAUD Marie José
MUNOZ MALDONADO Julien
PAUL Gilles
REBOUL Childéric
REINAUDO Patrick
ROCHAT Jacques
RONDEAU Daniel
TONELLI Corinne

REÇU EN PREFECTURE

le 28/09/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20180926-16_26092018

Monsieur Benoit CAZERES, rapporteur, expose ce qui suit :

L'arrêté préfectoral n° n°2017-349-004 du 15 décembre 2017 porte modification des statuts du Syndicat Mixte de Défense des Berges de l'Asse.

L'article L5216-7- IV bis, du code général des collectivités territoriales prévoit un mécanisme de représentation-substitution des communautés aux communes membres du syndicat pour la compétence GEMAPI.

La communauté d'agglomération Provence Alpes agglomération est donc substituée au sein du Syndicat Mixte de Défense des Berges de l'Asse (SMDBA) aux communes membres qui la compose.

La communauté d'agglomération se substituant aux communes, elle dispose d'un nombre de sièges égal au nombre dont disposaient les communes membres du syndicat avant la substitution, pour la compétence GEMAPI. Ce nombre est de 7 titulaires et 7 suppléants.

De plus, au terme de l'article L. 5711-1 du CGCT, le conseil communautaire peut choisir l'un de ses membres ou tout conseiller municipal d'une commune membre pour le représenter au comité syndical.

Par délibération du 14 février 2018, le conseil communautaire a désigné, conformément aux statuts du SMDBA, 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants au syndicat mixte.

Monsieur Francis BLANC, délégué suppléant, étant décédé, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué suppléant.

La candidature de Monsieur JULIEN Jérôme est proposée.

En application de l'article 2121-21 du CGCT, un seul candidat ayant été présenté pour le poste à pourvoir, la nomination prend effet immédiatement.

Monsieur JULIEN Jérôme est désigné en tant que suppléant, pour représenter la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération au sein du Syndicat Mixte de Défense des Berges de l'Asse.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 28/09/2018

Application agréée F-legalite.com

99_DE-004-200067437-20180926-16_26092018